

# Rapport sur le concours de commissaires contrôleurs ouvert au titre de 2008

Un avis publié au JO du 8 mars 2008 a ouvert un concours sur titres et travaux pour le recrutement de deux commissaires contrôleurs stagiaires des assurances.

Ce concours est le premier organisé selon les modalités de l'arrêté du 7 août 2007 pris en application de l'article 8 du nouveau statut particulier du contrôle des assurances

fixé par le décret n° 2005-799 du 15 juillet 2005.

La composition du jury du concours a été arrêtée le 16 avril 2008

Le 17 avril 2008, le jury a examiné les sujets proposés pour les épreuves écrites du concours :

- analyse d'un dossier se rattachant aux activités du corpo de de contrôle (n°1);
- probabilités et statistiques (n°2).

Les membres du jury ont également pris connaissance des dossiers présentés par les dix candidats ayant confirmé leur demande d'inscription.

Le 25 avril, le jury a entériné les sujets d'écrit et retenu les deux textes anglais proposés pour l'épreuve orale n°3, sachant que le sujet tiré au sort par le premier candidat sera également remis à tous les autres.

Par ailleurs, après examen des dix dossiers présentés, le jury a arrêté la liste des <sup>sept</sup> candidats admis à participer aux épreuves écrites et orales d'admission.

En ce qui concerne les trois autres candidats, le jury a estimé que leurs dossiers n'apportaient la preuve ni de leur capacité à réussir les épreuves du concours, ni de leur aptitude à exercer les fonctions de commissaire contrôleur : pas de travaux présentés, absence d'une lettre de motivation, formation professionnelle très éloignée, bases scientifiques (mathématiques) inexistantes ou trop limitées...

Les épreuves écrites d'admission se sont déroulées le 20 mai 2008, les épreuves orales le 21 mai. Six des sept candidats sélectionnés étaient présents.

L'entretien avec le jury (épreuve n°4) a un objet très vaste et ambitieux puisque le candidat doit être interrogé sur ses connaissances techniques, ses travaux personnels, son expérience professionnelle, ses connaissances générales, ses motivations... dans un espace de 45 minutes.

Fort de l'expérience acquise, le jury recommande qu'en vue de mieux structurer l'entretien et rendre le dialogue plus instructif, le candidat soit invité à préparer un sujet de son choix emporté à l'un de ses travaux ou à son expérience professionnelle, et à le présenter au début de l'interrogation sur une durée maximale de dix minutes.

Le 5 juin 2008, le jury a arrêté la liste des candidats admis, comprenant une liste principale de deux noms correspondant au nombre de postes à pourvoir et une liste complémentaire de deux noms.

Aucune note éliminatoire n'a été attribuée.

